

Le Sitomap fournira des composteurs

Au 1^{er} janvier, le compostage deviendra obligatoire et dès le printemps, le syndicat intercommunal pour l'élimination des déchets ménagers du Pithiverais (Sitomap) fournira gratuitement des composteurs individuels aux habitants.

Après le lancement en 2000 de la collecte sélective (poubelle jaune), le syndicat intercommunal pour l'élimination des déchets ménagers du Pithiverais (Sitomap), qui gère la collecte de 97 communes du territoire (dont cinq en Seine-et-Marne et une en Essonne), se rode à un nouvel exercice : celui du tri à la source à grande échelle des biodéchets de cuisine (restes de repas, épluchures) et de déchets verts (feuilles, tontes de gazon, petits branchages, brindilles).

Une obligation au 1^{er} janvier

Il sera rendu obligatoire au 1^{er} janvier prochain par la loi Agec (anti-gaspillage et économie circulaire). Selon l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), 32 % du poids de nos poubelles d'ordures ménagères est composé de biodéchets.

Le Sitomap avait pris une longueur d'avance dès 1970 en construisant une usine pour transformer les ordures en compost après avoir trié mécaniquement le rebut des déchets (verres et ferrailles). En 2007, le syndicat avait aussi distribué 6.000 pièces aux particuliers. Depuis 2011, il incitait les habitants à s'équiper de composteurs en subventionnant son achat (20 à 25 € en fonction du volume).



Le composteur qui sera distribué gratuitement aux particuliers, présenté par Erick Bouteille, président du Sitomap, et Franck Thiéblemont, référent biodéchets.

me). « On avançait pas à pas, nous étions des précurseurs, nous sommes en train d'aboutir », appuie sa directrice, Véronique Aldicco.

Au printemps prochain, le tri des biodéchets, individuel ou partagé, sera généralisé et obligatoire, et concernera tous les professionnels et les parti-

culiers. Sur le territoire desservi par le Sitomap, cela représente 80.000 habitants parmi lesquels 17.700 foyers individuels. Après un questionnaire adressé aux habitants et aux collectivités pour connaître leur point de vue, 84 % d'entre eux se déclarent favorables au compostage individuel ou partagé. Le Sitomap offrira

des composteurs « faciles à monter » pour les particuliers et des composteurs partagés pour l'habitat collectif. Un référent biodéchets, Franck Thiéblemont, a été recruté pour promouvoir la pratique du compostage sur le territoire et faire de la pédagogie auprès des utilisateurs. Il sera accompagné de neuf « ambassa-

deurs du tri ». Les composteurs, individuels en plastique, recyclés et recyclables, qui arriveront au deuxième trimestre, pourront recevoir de 400 à 620 litres de déchets (pour un jardin de 200 m²). « Les habitants seront informés des démarches à suivre pour les récupérer », annonce le Sitomap. Que les éleveurs

amateurs de poules ne s'inquiètent pas de cette concurrence déloyale. Il sera toujours possible de les nourrir avec les déchets de cuisine et de table, à la condition que ces poules et ces œufs ne soient consommés par la famille et qu'ils ne soient ni donnés ni vendus.

PHILIPPE DE LA GRANGE